



CONTRAT D'ABONNEMENT

Golf Sarreguemines Confluences
1 allée du Golf F-57200 Sarreguemines
Tél. +33 3 87 27 22 60

golf.sarreguemines@confluences.co

www.golf-sarreguemines-confluences.com

	Adhésion personne individuelle	Adhésion conjoint(e) / partenaire
Nom, Prénom, Titre :	_____	_____
Date de naissance :	_____	_____
Nationalité :	_____	_____
N°, Rue :	_____	_____
Code postal, Lieu :	_____	_____
Téléphone:	_____	_____
Téléphone mobile:	_____	_____
E-Mail:	_____	_____
Fax:	_____	_____
Profession:	_____	_____
Téléphone: (Société)	_____	_____
Pièce justificative carte verte (Merci de joindre une copie)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Attestation d'index ou dernière licence (membres DGV)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

Si l'abonné est un mineur, le titulaire de l'autorité parentale doit compléter les informations ci-dessous et l'Annexe 1 (page 7 du présent contrat) :

	Père	Mère
Nom, Prénom, Titre :	_____	_____
Adresse :	_____	_____
Tel :	_____	_____

PREAMBULE :

L'esprit général qui a conditionné la mise en œuvre de ce contrat d'abonnement est l'éthique du golf : respect du terrain et de la nature, respect des autres, afin de permettre à tous les joueurs de profiter de tout ou partie des installations du Golf Sarreguemines Confluences dans une atmosphère de convivialité et de sportivité.

Le membre du Golf déclare respecter et souscrire à ces valeurs et principes.

1. OBJET

Le présent contrat régit les relations entre le Golf Sarreguemines Confluences et l'utilisateur du parcours. Tout cotisant du golf doit obligatoirement être titulaire d'une licence de la Fédération Française de Golf ou d'une licence d'une fédération de golf étrangère similaire. Cette licence doit être active pendant toute la durée de son contrat d'abonnement.

La cotisation donne droit d'accès au parcours et aux installations du Golf Sarreguemines Confluences pendant sa durée de validité. Les conditions d'accès au parcours du cotisant dépendent de la formule d'abonnement qu'il a souscrite et détaillée à l'article 3.

Par la signature du présent contrat, le cotisant s'engage à prendre connaissance et à respecter le règlement intérieur du Golf Sarreguemines Confluences, document définissant les droits et obligations des joueurs liés à l'utilisation des parcours et installations du Golf Sarreguemines Confluences.

Le règlement intérieur du Golf Sarreguemines Confluences est joint au présent contrat et est également disponible :

- sur simple demande à l'accueil du Golf ;
- sur le site internet du Golf.

En application du règlement intérieur, le cotisant s'engage à respecter l'étiquette et les règles de golf.

2. DUREE

Sauf dénonciation auprès du Golf, notifiée par le membre, par lettre recommandée avec accusé de réception respectant un préavis de 1 mois, le contrat sera renouvelé **annuellement par tacite reconduction** dans la limite de 3 ans.

Au plus tard (2) deux mois avant le renouvellement du contrat d'abonnement, le Golf s'engage à informer son abonné par écrit :

- **Le cas échéant, d'éventuelles nouvelles conditions tarifaires qui constitueront un avenant au contrat d'abonnement ;**
- **De la faculté dont dispose l'abonné de résilier son abonnement.**

Le parcours est ouvert aux membres du 1^{er} janvier au 31 décembre sous réserves des restrictions prévues à l'article 9.

3. TYPES D'ABONNEMENTS

- Tarif découverte** : 850.00 EUR TTC
(L'abonné ne devra pas avoir été membre au golf les 3 années précédant la signature du nouveau contrat et ne devra pas avoir souscrit auparavant de contrat d'enseignement PASS)
- Tarif individuel** : 1 350.00 EUR TTC
- Tarif couple** : 2 000 EUR TTC *(le tarif couple est accordé aux couples mariés ou pacsés)*
- Tarif semaine individuel** : 1 150.00 EUR TTC
(du lundi au vendredi. Jours fériés en semaine non inclus)
- Tarif semaine couple** : 1 800 EUR TTC
(du lundi au vendredi. Jours fériés en semaine non inclus)
- Tarif « seconde carte »** : 700.00 EUR TTC
Sous réserve d'acceptation du justificatif de cotisation dans un autre club)
- Tarif jeune – de 19 ans** : 200.00 EUR TTC
(âge atteint au 1^{er} janvier de l'année en cours)
- Tarif jeune – de 30 ans** : 350.00 EUR TTC
(âge atteint au 1^{er} janvier de l'année en cours)
- Tarif école de golf** : GRATUIT pour les moins de 16 ans
(âge atteint au 1^{er} janvier de l'année en cours)
- Tarif entreprise** : en EUR TTC
- Tarif habitant de la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences** :
-10% sur toutes les formules. (Merci de joindre un justificatif de domiciliation)

Prorata temporis pour cotisation à partir de juillet, jusqu'au 31 décembre.

4. LOCATION ANNUELLE DE CASIERS

- Casier simple : 135.00 EUR TTC
- Casier électrique : 185.00 EUR TTC

Prorata temporis pour location à partir de juillet, jusqu'au 31 décembre.

5. COTISATION ASSOCIATION SPORTIVE

La cotisation à l'association sportive est facultative. L'association a mandaté le golf pour l'encaisser pour son compte et la lui reverser. Les droits et engagements qui y sont rattachés sont définis par les statuts et règlements de l'association disponibles auprès de cette dernière.

La responsabilité du golf ne saurait être engagée du fait des engagements de l'association souscrits envers ses membres.

6. CARTE DU CLUB

Cette carte à puce nominative permet aux membres, en fonction de leur type d'abonnement, d'accéder aux vestiaires ainsi qu'au caddy-hall. Le montant crédité permet l'utilisation de la machine à balles ainsi que le paiement d'achats effectués au secrétariat ou au pro-shop. Ce montant est à utiliser dans un délai d'un an. Au-delà, il n'est plus remboursable.

Cotisation annuelle : 10.00 EUR TTC (obligatoire)

7. MODE DE PAIEMENT

Le paiement est à effectuer en une seule fois lors de l'abonnement.

Virement

Carte bancaire

Espèces

Chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

Pour les abonnements annuels, le paiement peut également se faire par prélèvement trimestriel fait en début de trimestre.

8. INTERRUPTION DE LA PRATIQUE DU GOLF DURANT LA PERIODE DE COTISATION

En cas d'interruption définitive du golf, quelle qu'en soit la raison, il ne sera procédé à aucun remboursement. Le membre est invité à souscrire l'assurance prévue à cet effet, proposée par la FFG, qu'il peut souscrire lorsqu'il achète sa licence.

9. RESTRICTIONS

Tout ou partie du parcours du Golf Sarreguemines Confluences peut être fermé exceptionnellement dans les cas suivants (et sans que cette liste ne soit limitative) : gel, dégel, neige, intempéries, inondations, travaux, etc. Cette fermeture ne donnera droit à aucun remboursement, même partiel, de la cotisation.

10. RESPONSABILITE - ASSURANCE

L'adhérent utilise les équipements et les installations du golf mis à disposition sous son entière responsabilité.

La responsabilité du golf ne saurait être recherchée en cas d'accident résultant de la faute de l'adhérent, ou de façon générale, en cas d'inobservation des consignes.
Le golf a souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile et celle de ses adhérents.

En application de la loi du 06 juillet 2000 sur le sport, le golf a informé l'adhérent, lors de la signature de son contrat, de son intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels celui-ci peut être exposé à l'occasion de la pratique du golf.

Le licencié demeure libre de se rapprocher de tout conseil en assurance de son choix susceptible de lui proposer des garanties adaptées à sa situation.

11. LIMITE D'ACCES AU PARCOURS PENDANT L'ABONNEMENT / RESILIATION DU CONTRAT

11.1. ABSENCE DE LICENCE ACTIVE

Si l'abonné ne dispose pas/plus de licence active au cours de son abonnement, l'accès aux parcours pourra lui être refusé jusqu'à régularisation de sa situation par le renouvellement de sa licence. Dans ce cas, l'abonné ne peut demander aucun remboursement ou prolongation de son abonnement de la durée équivalente à la période de refus d'accès au parcours.

11.2. RESILIATION DU CONTRAT A L'INITIATIVE DU GOLF

Le présent contrat sera résilié de plein droit par le Golf Sarreguemines Confluences dans les cas suivants :

- non-respect du présent contrat par l'abonné ;
- non-respect des règles de golf ou du Règlement Intérieur du Golf Sarreguemines Confluences par l'abonné ;
- comportement déplacé, dangereux ou agressif dans toute l'enceinte du Golf Sarreguemines Confluences.

Dans tous les cas cités, l'abonné ne pourra prétendre à un remboursement de son abonnement.

La résiliation sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception par l'abonné, et produira effet à la date de la première présentation de cette lettre.

12. MAILING

Souhaitez-vous recevoir régulièrement des informations du club sous forme de mailing?

oui non

Si oui, dans quelle langue souhaitez-vous recevoir notre courrier :

français allemand

Adresse mail :

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Utilisation de vos données personnelles

La Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, responsable du traitement des données contenues dans ce formulaire, vous informe que ce traitement correspond à une mission d'intérêt public au regard de l'article 6 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Les données recueillies sont nécessaires à la gestion générale des membres, notamment le déroulement des activités de golf ainsi que la commande de la licence FFG et la déclaration des résultats/handicaps dans l'extranet de la FFG. Elles permettent également d'éditer les listes de départ, ainsi que les résultats publiés sur Internet et communiqués par affichage. Ces données ne sont pas conservées après votre départ du club.

Vos droits

Conformément à la Loi Informatique et Libertés ainsi qu'aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez :

- d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant et/ou concernant votre enfant
- du droit à la portabilité de vos données
- du droit à la limitation d'un traitement vous concernant et/ou concernant votre enfant. Vous pouvez, par exemple, limiter les supports (site de la Ville, expositions, presse...) sur lesquels les photographies et vidéos de votre enfant peuvent être diffusées.
- du droit, pour motifs légitimes, de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement

Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande en vous adressant au Golf de Sarreguemines Confluences, 1 Allée du Golf 57200 Sarreguemines. Un justificatif d'identité sera requis pour toute demande d'exercice de droit.

Pour aller plus loin

Pour plus d'informations sur la protection des données personnelles et vos droits en la matière :

- Consulter le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/>
- Contacter le Délégué à la Protection des Données de la collectivité : <https://www.agirhe.cdg54.fr/TDB/rgpd.aspx>

Lieu/Date :

Signature membre individuel :
(ou son représentant légal)

Signature deuxième membre :

Lieu/Date :

Golf Sarreguemines Confluences :

ANNEXE 1 : FICHE D'URGENCE MEDICALE

Je soussigné(e)/nous soussignés (Nom, prénom des représentants légaux ou du représentant légal) :

Domicilié/(s)(e) au :

Autorise/(ent) les membres de l'encadrement administratif et /ou technique du Golf Sarreguemines Confluences à prendre toutes dispositions en cas de maladie ou d'accident et notamment à avertir les services de secours d'urgence afin que le joueur mineur :

Nom et prénom : _____

né(e) le : _____

soit orienté/e vers la structure hospitalière la mieux adaptée.

Le Golf Sarreguemines Confluences s'efforcera de prévenir les représentants légaux ou le représentant légal dans les meilleurs délais aux numéros suivants :

N° de téléphone domicile : _____

N° de portable de la mère : _____

N° de portable du père : _____